

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 23398

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la motivation et l'argumentation de l'envoi de nouvelles troupes françaises en Afghanistan. En effet, il serait nécessaire de mieux expliquer les véritables raisons de civilisation et de défense des droits de l'homme qui justifient la présence des forces françaises en Afghanistan. Comme le Président de la République l'a souligné dans une intervention télévisée en avril 2008, le retour des Talibans avec leur cortège de mesures, attentant notamment à la condition des femmes afghanes, durant les années où ils régnaient sur ce pays, doit être rappelé pour convaincre l'opinion française. Un accompagnement de reportages et de rappels historiques, par des émissions télévisuelles et d'articles de presse, permettrait semble-t-il de mieux convaincre l'opinion française, qui reste assez interrogative sur la justification de cet engagement militaire extérieur sur un lieu très éloigné, où le terrorisme islamiste fait rage. Cette communication d'accompagnement à cette opération extérieure en Afghanistan pourrait s'avérer particulièrement utile, si la situation en Afghanistan, venait à empirer. Il lui demande donc de lui préciser s'il compte mettre en oeuvre cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense porte la plus grande attention à l'information du Parlement et du grand public en cas d'engagement des forces armées françaises sur des théâtres d'opérations extérieurs, ainsi qu'à la sensibilisation de nos concitoyens sur les enjeux de ces opérations. Ainsi, le ministre de la défense et le chef d'état-major des armées se sont respectivement exprimés le 19 décembre 2007 devant la commission des affaires étrangères, de la défense et des forcées armées du Sénat et le 27 mai 2008 devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, sur les opérations extérieures en cours de la France, notamment en Afghanistan. Les actions de communication à destination du grand public sont mises en oeuvre par la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) et la cellule communication de l'état-major des armées. L'actualité des théâtres d'opérations est présentée et commentée chaque semaine lors de la conférence de presse du ministère de la défense. Au cours des 18 derniers mois, 74 sujets ont notamment été consacrés à l'Afghanistan avant d'être repris sur le site internet du ministère, illustrés par une trentaine de reportages photographiques et une vingtaine de sujets vidéos. En moyenne, 300 000 internautes visitent ces pages chaque mois, dont 10 % ciblent particulièrement l'Afghanistan. Chaque théâtre d'opération dispose d'une équipe de militaires spécialistes chargée de la communication. Six spécialistes sont ainsi présents sur le théâtre afghan, dont la moitié, composée de militaires de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), constitue une équipe de reportage photo-vidéo. Cette équipe a accueilli 72 journalistes français en 2007 et 52 au cours des cinq premiers mois de 2008. En 2007 et 2008, le ministère de la défense a organisé quatre voyages de presse depuis la France au profit de 46 journalistes des médias nationaux et régionaux. Depuis le début de l'année 2008, plus de 800 articles de presse et sujets radiophoniques et près de 8 heures de sujets télévisés ont été diffusés pour expliquer et présenter l'action des militaires français en Afghanistan. Ces chiffres sont deux fois supérieurs à ceux relevés pour la totalité de l'année 2007.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE23398

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult

Circonscription: Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 23398 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : Défense Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4116 **Réponse publiée le :** 1er juillet 2008, page 5672